

Resp. client:  
N° commande:  
N° client:  
Pers. cont.:  
Tél.: -  
Fax: -  
GSM: +41798292459  
e-mail: fr.detraux@gmail.com



OCB vzw  
Member of OCB Group

ProKo.: LS01  
N° rapport : 5959081  
N° rapp. prov.:  
Date: 04/01/2023

Client / Mandant :  
RUE FONTAINE AUX CORBEAUX 22  
1435 MONT-SAINT-GUIBERT

Département: ELE

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT**  
**(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie**  
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

**IDENTIFICATION**

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 521 AKOPIAN KARO  
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: Adresse: RUE FONTAINE AUX CORBEAUX 22  
1435 MONT-SAINT-GUIBERT  
Installat. / respons. travaux: Nom: p.a. Adresse: p.a. T.V.A.: p.a.  
Adresse installation: RUE FONTAINE AUX CORBEAUX Cabine HT - privée: NON  
22 MONT-SAINT-GUIBERT 1435  
Type installation: unité d'habitation Appareil/Install. ID:  
EAN nr.: 541449020703102767 Gestionn. Rés.: Sibelgas Compteur: 5193108 Compteur nuit : p.a.

**CONTROLE**

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.  
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)

Dérogat. partie 8 livre 1 \*: appliqué Date installation: avant 01/10/1981  
(\* En cas contrôle chap. 6.4., réf. du document « début réalisation avant 01/06/2020 » : Pas d'application  
Date: 04/01/2023 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 31/01/2048

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.  
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

**INSTALLATION**

Présence tension: présente Raccordement: réseau souterrain Fourreau: pas placé Plaque d'isolat.: absente  
Tension nominal: 3N400V Protection max.: 40A Protection princip.: - Interr. princip.: interr. diff. général  
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 16 mm<sup>2</sup>  
Câble de raccordement au réseau: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 25 mm<sup>2</sup>  
Prise de terre genre : individuelle accessibilité : en ordre  
Électrode de terre: type: barres section: 16 mm<sup>2</sup>  
Interrupteur Diff.: général: 4p 40A/300mA supplémentaire: 4p 40A/300mA  
Schéma unifilaire et plan de position:  voir annexe  références: -  
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre  
Installations spéciaux:  photovoltaïque  piscine  sauna  aliment. véhic. électrique  -  
Ne sont pas encore placés:  cuisine  salle de bains  chauffage central  compteur de gaz  compteur d'eau  
 luminaires  principale -  supplémentaire liaison équipotentielle  
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 34

**RESULTATS**

Résist. d'isolem. général: 2 MOhm Résistance de dispersion: 23 Ohm  
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotential: en ordre  
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre  
Protection contre la surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N Néant

1/2

---

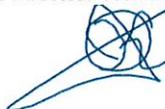
I	Néant
---	-------

---

**CONCLUSION**

■ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.  
Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.  
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)